

Un million d'euros pour les commissions locales d'info sur la sécurité nucléaire

PARIS (MPE-Média) – Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique annoncent une augmentation de près de 70 % des subventions de l'Etat destinées aux Commissions locales d'information et à leur association nationale, pour les porter à 1 million d'euros en 2012.

La transparence est au cœur de la politique française dans le nucléaire. Les Commissions Locales d'Information et l'Association Nationale des Comités et des Commissions Locales d'Information (ANCCLI) jouent un rôle déterminant dans la transparence et la bonne information du public en matière de sûreté nucléaire.

Elles permettent d'expliquer au quotidien les différents enjeux liés au nucléaire, d'exprimer les préoccupations légitimes du public, et de répondre aux questions qu'il se pose. La démarche de sûreté française est une démarche d'amélioration continue. A la suite de l'accident de Fukushima, le Premier ministre a demandé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) de réaliser une étude sur la sûreté des installations nucléaires, en priorité les centrales nucléaires.

L'ASN en présentera les conclusions début 2012. Comme le Premier ministre l'avait demandé, l'ASN a informé, dans un souci de transparence absolue, l'ANCCLI* et les Commissions Locales d'Information au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux.

« Malgré le contexte budgétaire difficile, le gouvernement veille au renforcement des moyens consacrés à la transparence dans le nucléaire. Ainsi, les subventions de l'Etat destinées aux Commissions locales d'information et leur association nationale augmenteront en 2012 de près de 70 %. Cet effort participe du devoir d'information de l'ensemble des acteurs de la filière nucléaire à destination de la population, et notamment des riverains des installations nucléaires », précisent les ministres.

NDLR - Placées auprès des sites nucléaires, les Commissions Locales d'Information ont une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de

radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. Elles assurent une large diffusion des résultats de leurs travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

Ces commissions comprennent des représentants des conseils généraux, des conseils municipaux ou des assemblées délibérantes des groupements de communes et des conseils régionaux intéressés, des membres du Parlement élus dans le département, des représentants d'associations de protection de l'environnement, des intérêts économiques et d'organisations syndicales de salariés représentatives et des professions médicales, ainsi que des personnalités qualifiées.□□□

Jo Gatsby

* <http://www.anccli.fr>